

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

---

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC1164

présenté par

Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

-----

### ARTICLE 79

À la fin de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« modifiée en sa rédaction issue de la présente loi ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.